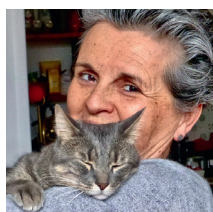


Anniversaire de l'OABA

60 ans de combats et victoires

Première et longtemps seule ONG à défendre les conditions de vie et de mort des animaux de rente, l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs a fêté ses 60 ans le 17 avril dernier, lors d'un webinar animé par notre consœur Lætitia Barlerin et disponible en [replay*](#).



Anne-Claire Gagnon
DMV
lacledeschats@orange.fr

C'est à une rencontre inattendue durant l'été 1957 sur une petite route, entre une ânesse échappée de l'abattoir de Menton, corde au cou, et une femme et sa fille venues nourrir des chats errants que l'OABA - Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs - doit l'étincelle qui va tout décider. Jacqueline Gilardoni sécurise la pauvre bête, d'autant plus apeurée que le gardien de l'abattoir est à ses trousses. Elle l'adopte, la baptise Amigo, et demande à visiter les abattoirs. Elle est outrée car, comme au Moyen Âge, le merlin (une sorte de masse) est toujours utilisé, sans être d'une efficacité garantie. Femme de tête, pragmatique, elle prend contact avec les associations britanniques, découvre le pistolet d'abattage, en achète immédiatement et en fait don aux abattoirs volontaires.

Une œuvre pionnière

Elle s'appuie sur l'expertise d'un avocat, Louis Lespine, et d'un vétérinaire, André Triau, avec qui elle crée l'OABA, dont les statuts sont déposés le 17 avril 1961.

Premier combat, première victoire avec l'obtention du décret de 1964 qui rend obligatoire l'étourdissement préalable à l'abattage. C'est cependant la seule fois dans l'histoire de la protection animale où la France sera en avance sur l'Europe (qui impose l'étourdissement préalable en 1974), aidée dans ce combat par Brigitte Bardot. Jacqueline Gilardoni obtient également l'interdiction du déphalangeage pour les volailles (pratique mise en place compte tenu du milieu concentrationnaire). Avec La Fondation Droit Animal (LFDA), l'OABA participe à la Déclaration universelle des droits de l'animal en 1978, puis à l'information des consommateurs sur la provenance des œufs (avec la mention d'abord écrite sur la boîte, puis sur les œufs directement). L'encadrement éthique et sanitaire de l'Aïd est un combat gagné en 1992, pour que les égorgements des animaux aient lieu dans des abattoirs.

Le dialogue comme valeur fondatrice

Association welfariste, l'OABA a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de mort des animaux. Elle ne prend pas de position radicale en matière de comportement alimentaire, et adopte le flexitarisme comme la majorité des Français, préservant le travail des éleveurs respectueux de leurs animaux.

Depuis 2001, c'est notre confrère Jean-Pierre Kieffer qui assure avec efficacité et détermination la présidence de l'association, avec une double action, quotidienne sur le terrain, en allant prendre en charge les animaux sur demande des DDPP, et juridique pour faire reconnaître le bien-être des animaux de rente au plus haut sommet. La victoire, contre le gouvernement français, à la Cour de justice de l'Union européenne en est un magnifique exemple, en décembre 2019, quand bio et halal sont déclarés non compatibles. Un an après, la même juridiction suprême européenne précise que « le règlement européen sur l'abattage (1099/2009) permet aux États membres de recourir à l'étourdissement pour le rituel ». Même si le ministère de l'Agriculture ne communique pas les chiffres des animaux abattus sans étourdissement, 62 % des abattoirs utilisent la dérogation. L'OABA a développé une application (et une liste papier) pour aider le consommateur à choisir les conditions d'abattage des viandes qu'il achète.

Professionalisation des pratiques en abattoir

Les audits que l'OABA a mis en place, avec des grilles conçues par notre confrère Michel Courat, permettent aux acteurs engagés de la production animale de faire appel aux abattoirs respectant animal et homme.

Forte d'une équipe de 9 salariés, dont un directeur, Frédéric Freund, qui ne ménage pas sa peine pour soustraire plus de 1 800 animaux aux maltraitements en 2020, un record, l'OABA sait qu'après le travail fondateur de Jacqueline Gilardoni pendant 40 ans, puis celui de Jean-Pierre Kieffer, pendant 20 ans, le nouveau président, notre confrère Manuel Mersch, son équipe et son conseil d'administration, vont avoir à poursuivre le travail sur l'étiquetage, pour améliorer le bien-être des animaux, et encourager les projets d'abattoirs mobiles (les animaux ne seront plus transportés, l'abattoir viendra à eux). Pour continuer à assurer ses missions, l'OABA se trouve actuellement contrainte de suspendre des sauvetages car l'État confie ces animaux mais sans financer les frais d'hébergement. Le plan de relance a vraisemblablement oublié les associations qui œuvrent pour la protection des animaux de rente... ■

* oaba.fr/revoir-webinaire-60-ans-oaba/

Publication

À l'occasion de ses 20 ans de présidence de l'OABA, notre confrère Jean-Pierre Kieffer publie un livre de 165 pages sur *60 années de protection des animaux, de la naissance à l'abattage*. Préfacé par Allain Bougrain-Dubourg, cet ouvrage illustré retrace six décennies de protection des animaux de ferme. Il revient sur les combats et les victoires de l'OABA en faveur des « bêtes d'abattoirs », ces êtres sensibles destinés à la consommation humaine.

L'histoire de l'Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs est d'abord celle de Jacqueline Gilardoni, déterminée à faire progresser les conditions d'abattage des animaux et qui fonde l'association en 1961 avec le soutien de la profession vétérinaire. C'est aussi l'histoire de la protection animale, du milieu du 20^e siècle à nos jours, l'histoire de femmes et d'hommes qui œuvrent pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux, avec souvent une compréhension des faits en avance sur leur temps. Le regard porté par notre société a beaucoup évolué, en plus d'un demi-siècle, sur les animaux, leur élevage et leur abattage. L'iconographie réunie par Jean-Pierre Kieffer, avec de nombreuses photographies et des coupures de presse, est très parlante.

Aujourd'hui, les conditions de vie et de mort de ces animaux sont devenues des préoccupations pour les citoyens, et de nombreuses associations interviennent. L'OABA a été précurseur et reste la référence dans la protection des animaux que l'homme destine à sa consommation.

L'ouvrage montre la persévérance et la fidélité de l'OABA à ses missions, qui se sont prolongées bien après les quarante années de présidence de sa fondatrice et se prolongeront au-delà des vingt années de celle de Jean-Pierre Kieffer, suite au passage de relais à un autre confrère, Manuel Mersch.

Le livre peut être commandé sur le site de l'OABA au tarif de 17 euros. Les bénéfices seront intégralement reversés à l'association. oaba.fr/60ans-protection-animaux



LIBRELA 5 mg / 10 mg / 15 mg / 20 mg / 30 mg, solution injectable pour chiens.

Composition : Chaque flacon de 1ml contient : **LIBRELA 5 mg :** Bedinvetmab* 5 mg / **LIBRELA 10 mg :** Bedinvetmab* 10 mg / **LIBRELA 15 mg :** Bedinvetmab* 15 mg / **LIBRELA 20 mg :** Bedinvetmab* 20 mg / **LIBRELA 30 mg :** Bedinvetmab* 30 mg. Excipients QSP 1ml. *Bedinvetmab est un anticorps monoclonal canin exprimé par des techniques de recombinaison dans des cellules d'ovaires de hamster chinois (OHC). **Indications :** Soulagement de la douleur associée à l'arthrose chez le chien. **Contre-indications :** Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients. Ne pas utiliser chez les chiens de moins de 12 mois. Ne pas utiliser chez les animaux destinés à la reproduction. Ne pas utiliser chez les animaux gestants ou allaitants. **Effets indésirables :** Des réactions modérées au site d'injection (par exemple gonflement et chaleur) peuvent être observées de manière peu fréquente. **Catégorie :** Usage vétérinaire. À ne délivrer que sur ordonnance. Pour une information complète, consulter la notice. Zoetis Assistance 0810 734 937.